

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15**

**Date de la convocation : 05 décembre 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux,

Et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

**Présents : Francis NOUHANT – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Sandrine BOUNAB – Stéphane PITAVY – Maryse MONTASTIER – Franck PAJOT – André AUROUX – Sabine LEVASSEUR – Martine GACON – Catherine BILLAUD – Yannick COITE**

**Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Francis NOUHANT – Loïc MORDAN à Sandrine BOUNAB – Paméla ETIENNE à Thierry FANAUD**

**Secrétaire de séance : Maryse MONTASTIER**

---

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Modification des compétences de Montluçon communauté,
- Modification des commissions municipales,
- Réfection couverture de la maison de village à Coursage

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2 – AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération D2022-013 du 11.02.2022, D2022-062 du 23.06.2022 et D2022-083 du 12.09.2022, il avait été décidé de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ par foyer fiscal désireux d'acquérir un vélo à assistance électrique (VAE).

Il souhaite continuer cette opération et offrir 4 aides supplémentaires pour 2022 et 10 aides pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ pour les 4 premiers habitants (au maximum 2 par foyer fiscal) de Quinssaines qui en feront la demande d'ici le 31.12.2022. Ces aides seront mandatées sur le budget de l'exercice 2022.

**DÉCIDE** de faire bénéficier d'une subvention forfaitaire de 200€ pour les 10 premiers habitants (au maximum 2 par foyer fiscal) de Quinssaines qui en feront la demande entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023.

### **3 – REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'attribution de compensation de la Commune de QUINSSAINES s'élevait en 2022 à **- 1 886 euros**.

Afin de prendre en compte des remboursements de transports scolaires opérés par la commune en direction des familles, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de ces précisions, approuver la modification dérogatoire de son attribution de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** la modification de l'attribution de compensation de la commune au titre de l'exercice 2023, dans le cadre de la procédure de révision libre, qui s'établira à un montant global de **- 1 821 euros**.

### **4 – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de créer 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER** 1 emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. L'agent recruté pourra être amené, si les besoins du service le justifient, à effectuer des heures complémentaires.

### **5 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR INSERTION DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Sans Objet

### **6 – DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL**

#### **DM 13 – FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap) - Libellé	Montant	Article (chap) - Libellé	Montant
6042 (011) : Achats prest.de serv.	- 6 000,00		
60611 (011) : Eau et assainissement	-1 380,25		
60622 (011) : Carburants	-1 000,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien	-1 500,00		
6064 (011) : Fournitures administratives	-1 348,00		
6067 (011) : Fournitures scolaires	-2 266,00		
6068 (011) : Autres matières et	-767,00		

fournitures			
61358 (011) : Autres	-1 572,00		
615231 (011) : Voiries	10 986,40		
615232 (011) : Réseaux	1 916,95		
6156 (011) : Maintenance	1 523,84		
6161 (011) : Multirisques	-2 205,50		
6188 (011) : Autres frais divers	-957,00		
62268 (011) : Autres honoraires, conseils...	-3 140,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	500,00		
6236 (011) : Catalogues et imprimés et pub	-217,50		
6238 (011) : Divers	211,75		
6261 (011) : Frais d'affranchissement	-47,82		
627 (011) : Services bancaires et assimilés	305,00		
6288 (011) : Autres	35 008,95		
6332 (012) Cotisations versées au FNAL	-41,75		
6336 (012) : Cotisations au centre nati	-430,17		
6338 (012) : Autres impôts, taxes	-16,33		
63512 (011) : Taxes foncières	-32,00		
6358 (011) : Autres droits	-100,00		
64111 (012) : Rémunération principale	-7 329 ;20		
64112 (012) : Suppl.fam. de traite.	-85,48		
64113 (012) : NBI	-727,34		
64118 (012) : Autres indemnités	13 465,83		
64131 (012) : Rémunérations	-8 664,43		
64132 (012) : Suppl.familial de traitement	30,29		
64138 (012) : Primes et autres indemnités	-488,78		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	-655,40		

6453 (012) : Cotisations aux caisses	-1 194,68		
6454 (012) : Cotisations aux ASSEDIC	-772,31		
6456 (012) : Versement au FNC	-1 000,00		
6458 (012) : Cotisations aux organismes	396,31		
6475 (012) : Médecine du travail	-264,00		
65134 (65) : Aides	1 400,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	580,80		
65313 (65) : Cotisations de retraite	4,78		
65314 (65) : Cotisation de sécurité sociale	-221,65		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	-10 000,00		
65888 (65) : Autres	-1 758,61		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-7 122,47		
6615(6) : Intérêts des comptes courants	-2 500,00		
673 (67) : Titres annulés	-525,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>		

**DM 14 – INVESTISSEMENT OP 168 ET 170**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
215731 (21) – 170 : Matériel Roulant	914,71		
2158 (21) – 170 : Autres install., matériel	243,75		
21838 (21) – Autre matériel informatique	693,53		
2188 (21) – 168 : Autres immobilisations	-693,53		
2188 (21) – 170 : Autres immobilisations	-1 158,46		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>		

Ces Décisions Modificatives sont acceptées à l'unanimité.

**7 – MODIFICATION DES COMPETENCES DE MONTLUCON COMMUNAUTE**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les statuts de Montluçon Communauté et actualiser ses compétences facultatives afin de tenir compte des évolutions institutionnelles, statutaires et administratives intervenues sur le territoire des communes concernées.

Il donne lecture des différentes modifications votées par le conseil communautaire de Montluçon Communauté en date du 28 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE** la modification des compétences de Montluçon Communauté.

## **8 – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire propose de remplacer 2 commissions municipales, Travaux et Transition énergétique – Mise en valeur du Patrimoine et Espaces verts, par Travaux, Transition énergétique et Espaces verts – Sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE** de nommer les commissions et les membres suivants :

- **Commission des Finances :**  
Catherine BILLAUD, André AUROUX, Julien DELUDET, Yannick COITE
- **Commission Communication et nouvelles technologies :**  
Stéphane PITAVY, Julien DELUDET, Martine GACON, Franck PAJOT, Sabine LEVASSEUR
- **Commission Travaux, Transition Energétique et Espaces Verts :**  
Fanny VACHON, Maryse MONTASTIER, Thierry FANAUD, André AUROUX, Stéphane PITAVY,
- **Commission Sécurité :**  
Maryse MONTASTIER, Pamela ETIENNE, Sabine LEVASSEUR, Julien DELUDET, Yannick COITE
- **Commission Sports, loisirs, culture et vie associative :**  
Franck PAJOT, Loïc MORDAN, Fanny VACHON, Sandrine BOUNAB, Catherine BILLAUD
- **Commission Vie scolaire et Solidarité :**  
Yannick COITE, Sandrine BOUNAB, Pamela ETIENNE, Sabine LEVASSEUR, Loïc MORDAN

## **9 – REFECTION COUVERTURE DE LA MAISON DE VILLAGE A COURSAGE**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la réfection de la couverture de la maison de village de Coursage est nécessaire.

Il présente un devis de l'entreprise SARL TABOURET dont le montant s'élève à 8 681.11 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE** de faire la réfection de la couverture de la maison de village de Coursage et de l'inscrire sur le budget 2023 à condition que les finances le permettent.

## **10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 20H.